



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la Salle du Conseil Municipal le **vendredi 9 Juin 2023 à 20h00** afin de désigner les Grands Électeurs et les Suppléants pour les élections sénatoriales 2023 qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Conformément aux articles L.284 et L.285 du Code Électoral, devront être désignés **7** délégués titulaires et **4** suppléants.

Il est rappelé que tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes. La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doivent contenir les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée. Chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible. Le choix du nom de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de candidature.
- Les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentations des candidats.

Les listes des candidats doivent être déposées auprès du Maire. Aucun autre mode de déclaration, notamment par voie postale, télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

A Bourron-Marlotte, le 25 mai 2023

Vitor VALENTE
Maire

